

Jacques Semelin

## Le paradoxe français

C'est l'historien belge Maxime Steinberg qui a parlé d'un «paradoxe français» au regard du bilan de la Shoah en Europe occidentale. Dans un article de 1993, il se demande pourquoi la France, pays ayant eu un gouvernement antisémite et collaborateur, connaît un taux d'extermination des juifs plus faible (25 %) que les Pays-Bas (80 %) et la Belgique (45 %) alors que ces pays n'ont pas eu de tel gouvernement <sup>1</sup>. Cette comparaison est plus pertinente qu'avec l'Italie (16 %) dans la mesure où ces trois pays ont été occupés dans la même période (mai-juin 1940) et la «solution finale» décidée au même moment (juin 1942). Cette forte proportion de survie des juifs en France – l'une des plus élevées d'Europe – n'exonère en rien les crimes de Vichy. Tout sentiment de satisfaction serait indécent au regard des 80 000 morts de la Shoah. Mais qui travaille sur le génocide ne peut que s'interroger sur cette singularité du cas français.

Durant des années, la question de Steinberg n'a pas suscité de recherches majeures en France, bien que Serge Klarsfeld n'ait cessé de répéter que les trois quarts des juifs aient pu y survivre,

selon lui, grâce au soutien de la population française. Les travaux sur la Shoah étaient dominés par le livre de Marrus et Paxton (1983) consacré au rôle de Vichy dans la «solution finale». Ce n'est qu'à la toute dernière page de leur ouvrage qu'ils mentionnent le fait que les trois quarts ont pu néanmoins survivre en France. Quant à Rousso, il n'évoque aucunement cette question dans ses travaux. C'est pourtant là un enjeu fondamental dans la mémoire de ce pays. On ne peut indéfiniment passer sous silence les réalités dérangeantes à sa thèse, plus encore quand on est historien: il faut finir par les expliquer. Des journalistes se montrent aussi réticents, voire hostiles, à aborder cette question de la survie des juifs en France alors que la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la Libération y est propice. Quant au discours mémoriel sur les «Justes», certes important, il ne peut expliquer à lui seul ce taux élevé de survie des juifs en

1. Maxime Steinberg, «Le paradoxe français dans la solution finale à l'Ouest», *Annales*, 1993, vol. 48, n° 3, pp. 583-594.

Jacques Semelin, historien et politiste, est directeur de recherches au CNRS (CERI-Sciences-Po). Il est notamment l'auteur de *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides* (Éd. du Seuil, 2005). Dans *Le Débat*: «Éléments pour une grammaire du massacre» (n° 124, mars-avril 2003) et «La logique monstrueuse du meurtre de masse» (n° 162, novembre-décembre 2010).

France, comme le président Chirac l'a laissé croire par le passé. Néanmoins, on perçoit depuis quelque temps une évolution des esprits, y compris dans la production historiographique ayant précédé mon ouvrage.

Quelques rares chercheurs étrangers ont pu souligner ce paradoxe français mais sans en faire d'étude spécifique. Saluons le livre pionnier de Susan Zucotti qui a suggéré de s'intéresser à «l'autre côté des statistiques<sup>2</sup>». J'ai suivi son conseil, encouragé en cela notamment par Stanley Hoffman. Rouso semble ignorer que plusieurs historiens ont salué la publication de mon livre, en particulier Jean-Pierre Azéma, Laurent Douzou, Dominique Veillon, Pierre Laborie. Ai-je pour autant apporté un point final à cette recherche? Évidemment non. En revanche, je souhaite faire ici quelques mises au point pour écarter les présentations biaisées, voire caricaturales de mes analyses.

1. Le taux élevé de survie des juifs en France tient en partie à des facteurs externes, en premier lieu le succès du débarquement allié de juin 1944. Cette libération de la France du joug nazi, plus tardive ailleurs, a eu des conséquences positives, entre autres pour les juifs. Leur vie restait en péril tant que les Allemands n'avaient pas été chassés de France. Mais l'influence décisive de cette opération militaire ne peut empêcher de réfléchir aux facteurs propres à la France ayant pu limiter, voire freiner, le génocide.

2. Le premier facteur est celui de la géographie, le territoire français étant plus vaste que celui de la Belgique ou de la Hollande. Nombre de juifs fuient dès 1940 la zone occupée pour la zone libre et, de là, un petit nombre réussit à passer en Suisse ou en Espagne. L'écrasante majorité demeure en France. Tandis que cer-

tains restent chez eux (ou pas très loin), beaucoup se dispersent dans des zones rurales jusqu'à atteindre des coins perdus. Je décris la diversité de ces migrations intérieures entre 1940 et 1944 et publie deux cartes inédites de leur éparpillement en zone sud (sur la base des archives de Vichy).

Ce facteur de la géographie doit toutefois prendre en compte l'attitude des habitants dans les régions où arrivent les juifs. À la campagne, tout finit par se savoir : des «étrangers» au pays ne peuvent passer inaperçus. Si la population française avait été très antisémite, comme le soutient un courant historiographique, le pire aurait été à craindre : des dizaines de milliers de juifs auraient pu être dénoncés et déportés. Mais cette délation de masse ne s'est pas produite.

3. La thèse d'un antisémitisme virulent en France est battue en brèche par le fait que les trois quarts des juifs ont pu y survivre. Nul doute que l'antisémitisme soit une réalité dans ce pays, au moins depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Il est cependant difficile de le différencier de la xénophobie, en particulier dans les années 1930 où la France connaît le taux d'immigration le plus élevé au monde. Après la défaite militaire de 1940, le régime de Vichy promulgue un antisémitisme d'État au pire moment : sous le regard des nazis. Dans quelle mesure cette idéologie officielle est-elle partagée par la population?

Marrus et Paxton en sont convaincus, mais ce n'est pas mon avis. D'autres auteurs avant moi leur ont adressé la même critique : le regretté Asher Cohen et Pierre Laborie (dont Paxton fait un mésusage dans sa critique).

Quoi qu'il en soit de ce désaccord, nous

2. Susan Zucotti, *The Holocaust, the French, and the Jews*, New York, Basic Books, 1993.

nous rejoignons pour souligner que les arrestations massives de l'été 1942 marquent un tournant dans l'opinion. C'est un consensus général entre les historiens. Nombre de personnes sont émues, voire choquées, que la police arrête des femmes et des enfants. Cette évolution de l'opinion se traduit par les lettres pastorales de plusieurs prélats catholiques et par la multiplication de petits gestes d'entraide et de protection venant d'anonymes. La compassion tend alors à l'emporter sur la stigmatisation.

J'ai décrit les figures clés de cette entraide éphémère à travers les personnages de l'hôtesse, de l'ange gardien, du faussaire et du passeur. Cette entraide n'est pas toujours désintéressée : qui a encore de l'argent a plus de chance de s'en sortir. Paxton restitue bien ici cet aspect de mon travail. Il laisse toutefois accroire que je considère ces petits gestes comme de la résistance, y compris le silence de la non-dénonciation. Ce n'est pas exact. D'ailleurs, je propose une notion pour qualifier la diversité de ces petits gestes, apparus surtout dans ces années critiques 1942-1944 (celles des déportations à Auschwitz). La France a alors connu un important mouvement de *réactivité sociale*, au sens où des individus, sans nécessairement se connaître entre eux, portent spontanément assistance à d'autres individus que, le plus souvent, ils ne connaissent pas davantage, mais dont ils perçoivent la situation de détresse – du moins de grande vulnérabilité. La réactivité sociale n'est pas une notion totalisante : elle ne suppose aucune unanimité du corps social dont d'autres éléments restent indifférents au sort des juifs, voire approuvent ce qui leur arrive. De tels petits gestes se sont, bien entendu, produits ailleurs qu'en France. Mais laisser croire que leur étendue dans ce pays serait pour moi la principale explication du paradoxe français, c'est donner une vision réductrice

et erronée de mon travail. J'ai pris en compte d'autres facteurs.

4. L'un des plus importants tient à l'histoire de l'intégration des juifs en France. S'agissant du bilan de la Shoah, deux chiffres sont frappants : 90 % des juifs français y ont survécu et 60 % des juifs étrangers. Rien de tel qu'une approche quantitative en histoire pour jeter un autre regard sur une période. Comment expliquer ce taux très élevé de la survie des juifs français qui, notons-le, ne se définissent pas comme tels à l'époque mais comme des Français israélites (et encore pas toujours) ?

La France est le premier pays en Europe à émanciper les juifs en 1791 lors de la Révolution française. Durant le XIX<sup>e</sup> siècle, ils se sont peu à peu assimilés à la nation et certains ont réussi à atteindre ses élites. C'est pourquoi ils ont perçu – à juste raison – le statut des juifs du 3 octobre 1940 comme une trahison politique.

Néanmoins, pour contourner leur persécution, ces Français stigmatisés comme « juifs » disposent de diverses ressources sociales, comme faire appel à des proches en zone libre ou, au moins, y envoyer leurs enfants. Des amis ou collègues peuvent encore les aider. Cela ne signifie pourtant pas qu'ils aient été à l'abri du pire, comme certains l'ont trop souvent cru.

En revanche, les étrangers persécutés comme juifs, récemment arrivés en France, ne parlent guère le français, ou très mal. Ceux-ci ne disposent pas de tels réseaux de sociabilité dans ce pays. S'ils ont pu emporter de l'argent, ils ont certes plus de chances de s'en sortir, mais c'est rarement le cas : en quittant leur pays d'origine, ils ont en général tout perdu. Ces juifs étrangers, bien plus vulnérables, sont donc la première cible des nazis et de Vichy.

On comprend pourquoi les efforts des orga-

nisations juives et chrétiennes se sont surtout concentrés sur la protection de ces juifs étrangers (à commencer par leurs enfants). Ce faisant, ces militants juifs et chrétiens, mais aussi laïcs ont peu à peu développé une *résistance civile* de sauvetage, inédite en France. Celle-ci est restée – à la base – en synergie avec les mouvements de la résistance politico-armée, ne serait-ce que pour la fabrication commune de faux papiers pour les persécutés et opposants en cavale.

Reste que ce paramètre de la citoyenneté française est très significatif du taux de survie des juifs. Tous les témoignages réunis dans mon livre l'attestent. Cette différence de destin entre juifs nationaux et étrangers se remarque dans d'autres pays. Dans le cas de la France, elle s'explique par plus d'un siècle d'intégration des juifs à la nation.

5. Un autre facteur, de type structurel celui-là, nous plonge au cœur du paradoxe français. Il tient d'abord à la politique allemande envers la France vaincue. Les Allemands, contrairement à ce que dit Rousso, sont présents de la première à la dernière ligne de mon livre. J'ai d'ailleurs incorporé à dessein l'expression « France occupée » dans son titre pour bien marquer la dimension internationale et non pas « France de Vichy » (ce qui constitue un autre changement par rapport au livre de Paxton). Pour diverses raisons (stratégiques et politiques), Hitler a vu l'intérêt de laisser se constituer un gouvernement français en juillet 1940 exerçant sa pleine autorité sur un tiers du territoire, la partie la plus pauvre du pays, vite nommée la « zone libre ».

Or, l'existence de cette zone libre a été propice à la survie des juifs. Bien entendu, elle n'a pas été créée pour cela. Mais ceux-ci ont vu leur intérêt à s'y rendre pour échapper aux Allemands. C'est ce que j'appelle un facteur structurel aux

effets indirects. L'un des premiers à l'observer a été Léon Poliakov, sur la base de sa propre expérience, fuyant Paris pour Marseille. Vichy a certes aussi promulgué des lois antisémites en zone libre. Mais nombre de témoignages attestent que les conditions de vie des juifs y étaient moins dures qu'en zone nord (mis à part les camps d'internement comme Gurs ou Rivesaltes), y compris après l'invasion de la zone libre en novembre 1942.

Plus encore, le maintien d'un gouvernement national a laissé aux dirigeants de Vichy une certaine marge de manœuvre, spécialement sur la « question juive ». On peut le démontrer en élargissant le regard à toute l'Europe. Dans *Sans armes face à Hitler* (1989), mon analyse comparative a mis en lumière deux configurations politiques bien différentes :

A. Dans les pays où l'État est totalement détruit (Pologne ou Ukraine) ou dont les administrations nationales sont directement placées sous le contrôle de l'occupant (Pays-Bas ou Belgique), les taux d'extermination des juifs sont en général très élevés ;

B. Dans les pays disposant d'un gouvernement propre, soit qu'ils soient alliés du Reich (Italie, Bulgarie, Slovaquie, Roumanie jusqu'en 1942, Hongrie jusqu'en 1944), soit qu'ils se soient engagés dans une collaboration d'État (Danemark, France), Berlin fait pression sur leurs dirigeants de manière à bénéficier des forces de police locales pour résoudre la prétendue « question juive », en épargnant leurs propres personnels. Certains de ces gouvernements se montrent en effet « coopératifs » mais d'autres non, ou pas toujours. C'est pourquoi les taux de la Shoah dans ces pays sont en général bien plus faibles. Timothy Snyder est parvenu à la même conclusion à partir de son étude dans *Terres de sang*. Ainsi écrit-il en 2013 : « La destruction des États

eux-mêmes rendait les juifs plus vulnérables que jamais. L'aspiration de Hitler à débarrasser la terre des juifs pouvait uniquement s'accomplir après que les États eurent été détruits. Là où il restait encore un vestige de souveraineté, comme dans la France de Vichy ou en Slovaquie, la politique contre les juifs pouvait encore changer et les déportations cesser, comme c'est arrivé en 1943 dans ces deux pays<sup>3</sup>.» Marrus et Paxton n'ont pas du tout vu cette question fondamentale dans leurs travaux.

Quelles sont alors les conséquences de cette approche comparative sur l'analyse de la politique de Vichy? Durant les deux premières années de l'Occupation, Vichy se montre coopératif avec les Allemands jusqu'à organiser l'arrestation et la « livraison » des juifs étrangers dans les deux zones. L'accord Bousquet-Oberg de juillet 42 en est la preuve affligeante, lequel conduit, entre autres, à la rafle du Vel'd'Hiv'. Mais après la protestation des évêques de l'été 1942, les dirigeants français sont plus réticents à procéder à ces arrestations de masse. Nous en avons deux types de preuves. Pour les archives, on dispose du compte rendu allemand (découvert par Serge Klarsfeld) d'une réunion entre Oberg et Laval dans laquelle celui-ci déclare que, compte tenu des problèmes avec l'Église, « il n'en va pas de la livraison des juifs comme de la marchandise dans un Prisunic, où l'on peut prendre autant de produits que l'on veut toujours au même prix<sup>4</sup> ». Cette inflexion de Vichy se vérifie dans les chiffres. L'année 1942 est la pire : 41 951 juifs sont exterminés depuis la France. En 1943, ce chiffre baisse à 17 069 puis remonte en 1944 à 16 025 (pour les six premiers mois). Le cumul de ces deux dernières années reste toutefois encore inférieur à la terrible année 1942.

Ainsi, du fait de sa position structurelle en tant que gouvernement collaborateur (inexis-

tante aux Pays-Bas et en Belgique), Vichy a bien eu les moyens de faire obstacle à leurs déportations. Dans un premier temps, ce gouvernement a servi de relais efficace aux nazis. Par la suite, il est devenu comme un écran passif, relayant moins leurs exigences. C'est certainement là une des clés de compréhension du paradoxe français.

D'un point de vue moral, cela revient à condamner deux fois la politique antisémite de Vichy : non seulement pour ce que ses dirigeants ont fait de leur propre initiative (argument de Paxton en 1973) mais aussi pour ce qu'ils *auraient pu ne pas faire* (argument sur la base de mon analyse comparative des configurations politiques de l'Europe nazie). Je suis d'accord avec la spéculation de Paxton : oui, le pourcentage de la Shoah en France aurait donc pu être plus bas, en premier lieu pour les juifs étrangers, devrait-il ajouter.

Car le sort des juifs français est différent, comme l'attestent les pourcentages de la Shoah en France : environ 40 % de juifs étrangers ont été tués contre 10 % de juifs français. Jean-Louis Crémieux-Brilhac s'attache ici à l'expliquer, réfutant la thèse provocatrice du journaliste polémiste Éric Zemmour. Non, Vichy n'a pas marchandé la livraison des juifs étrangers contre la protection des juifs français, comme ce dernier le prétend. En fait, Pétain et Laval veulent avant tout se débarrasser de ces juifs étrangers perçus comme des « déchets », affirmant ainsi la souveraineté de la France sur la base d'une politique foncièrement xénophobe. Vichy n'a pas davantage cherché à « sauver » les juifs français : c'est

3. Timothy Snyder, « In the Cage, Trying to Get Out », *The New York Review of Books*, vol. LX, n° 16, 24 octobre-6 novembre 2013, pp. 60-62.

4. Cité par Serge Klarsfeld, « Vichy-Auschwitz », dans *La Shoah en France*, t. I, Fayard, 2001, pp. 179-180.

l'intégration de ces Français israélites à la nation qui les rend difficilement « arrêtables » par Vichy. L'antisémitisme d'État institué par ce régime en 1940 vise à en faire des citoyens de seconde zone, exclus, spoliés, acculés à des emplois subalternes, mais pas à les faire disparaître en les livrant aux nazis. C'est ainsi que l'accord Bousquet-Oberg de juillet 1942 ne prévoit pas l'arrestation de juifs français, bien qu'il soit aussitôt violé par la déportation d'environ trois mille enfants français de moins de seize ans, nés de parents juifs étrangers. Néanmoins, comme le souligne encore Crémieux-Brilhac, les arrestations de juifs français par les polices françaises restent une exception, et non la règle, jusqu'à la fin 1943. Il est vrai aussi que Vichy a alors d'autres préoccupations, telles que la mise en œuvre du service du travail obligatoire (STO) et la lutte contre la Résistance (j'admets que j'aurais pu en parler davantage). Quoi qu'il en soit, fin 1943, les responsables ss, peu satisfaits des résultats en France sur la « question juive », font pression sur Laval pour obtenir la nomination du milicien Darnand au Maintien de l'ordre. Dès lors, les juifs français sont bien plus directement menacés d'arrestation et de déportation durant les six derniers mois de l'Occupation. Et il est fort probable que ceux-ci auraient été de plus en plus envoyés à la mort si la libération du territoire français avait été plus tardive. En fin de compte, cette chronologie met en lumière une triple évolution de Vichy : d'abord un Vichy qui *collabore* pleinement à la livraison presque exclusive de juifs étrangers au plus fort de l'été 1942, puis un second Vichy qui restreint sa participation en la matière en 1943, enfin un Vichy qui se *fascise* et se *déglingue* surtout en 1944, ce qui entraîne une radicalisation de la chasse aux juifs (français ou pas) dans certaines régions (par exemple en Gironde).

D'un point de vue historiographique, cette analyse nous éloigne d'une vision totalement noire de Vichy et des Français, perçus ensemble comme un bloc homogène, représentation sans nuances de la période que dénonce Laborie<sup>5</sup>, tout comme ici Crémieux-Brilhac, laquelle s'est peu à peu imposée dans la culture savante et scolaire et dans bien des films et documentaires audiovisuels. L'excellente série télévisée, *Un village français*, suggère que les temps sont en train de changer. À quand un film pour le cinéma, nuancé et subtil, qui fasse définitivement tourner la page du *Chagrin et la Pitié*, vivement critiqué par Simone Veil? Non, Vichy n'est pas tout noir, mais est tout gris. Sa main droite persécutant les juifs semble ignorer ce que fait sa main gauche en matière de politique sociale dont des juifs peuvent bénéficier<sup>6</sup>. À l'échelle des départements, certains préfets se montrent zélés et d'autres plus réticents à mener la chasse aux juifs. En ce sens, les études locales constituent l'une des pistes les plus prometteuses des recherches à venir.

6. À discuter facteurs et problématiques, on en oublie les êtres humains au centre du drame : ces hommes, femmes et enfants persécutés comme juifs. Or, j'ai voulu enquêter sur ceux dont l'historiographie s'est trop peu préoccupée, qui ont eu la « chance », comme ils le disent, de ne pas être déportés. On parlait d'eux comme d'une abstraction à travers ce pourcentage des 75 %. Il fallait déjà le transformer en nombre : j'estime qu'ils sont environ 220 000 à être toujours en vie en France en 1944. Ce

5. Pierre Laborie, *Le Chagrin et le Venin*, Gallimard, « Folio histoire », 2014.

6. Voir Jean-Pierre Le Crom, *Au secours Maréchal. L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, PUF, 2013.

chiffre reste encore peu parlant. Comme l'a noté Daniel Mendelsohn, les nombres peuvent être un obstacle à la compréhension de la complexité du réel. Sur les six millions de juifs morts, il a ainsi voulu enquêter sur un minuscule segment : la disparition de sa propre famille<sup>7</sup>. Sur les 220 000 juifs non déportés, j'ai cherché à reconstituer les itinéraires d'un groupe infime MAIS suffisamment représentatif, prenant grand soin d'établir ce corpus sur la base de la proportion de trois juifs français et deux juifs étrangers non déportés. Au total, j'ai ainsi réuni dix-sept cas (dix français et sept étrangers), individus et familles, dont les trajectoires sont très différentes. Cela s'est avéré compliqué du fait de la surreprésentation des témoignages de juifs étrangers dans les fonds d'archives. Comme les juifs français considèrent en général qu'il ne leur est « rien arrivé » (comprenez qu'ils ont peu connu la déportation), ils estiment le plus souvent qu'ils n'ont pas grand-chose à dire (à tort). Par conséquent, ils ont rarement écrit ou déposé leurs mémoires et ont été peu sollicités pour le faire. Une grande difficulté de l'enquête a été de corriger cet effet de sources et, en somme, de restituer bien davantage la parole des juifs français. Du coup, Paxton me reproche de ne pas avoir suffisamment parlé des juifs qui sont morts. Mais mon corpus aurait alors été très déséquilibré. Je ne comprends pas cette objection, d'autant que j'ai été vigilant à prendre en compte aussi des trajectoires qui tournent au drame (comme la déportation des parents de Saul Friedländer).

Dès lors, mon but principal a été de comprendre comment ces juifs ont fait pour s'en sortir. S'ils ont perdu leur emploi, comment font-ils pour survivre ? Ont-ils beaucoup « bougé »

ou fort peu ? mis leurs enfants à l'abri ? En quoi les juifs français et étrangers se comportent-ils différemment ? J'ai délibérément voulu étudier et croiser leurs témoignages, m'appuyant aussi sur ma formation de psychologue pour explorer ce matériau des mémoires que nous savons fragiles.

Chemin faisant, je l'avoue, je me suis attaché à « mes » témoins : j'ai eu l'impression de vivre avec eux, de souffrir avec eux, d'éprouver quelque chose de leur peur et de leur détresse et aussi de connaître parfois des moments de détente, voire de petits bonheurs, en leur compagnie. Car, dans cette période horrible, leur vie n'a pas été seulement que souffrance et malheur : ils ont aussi cherché à vivre malgré tout. Oui, j'ai été porté par ces témoins qui m'ont emporté bien plus loin que je ne l'imaginai. C'est la raison pour laquelle cet ouvrage est devenu volumineux.

On l'a compris, l'essentiel de cette enquête consiste en une analyse comparée et chronologique des tactiques de survie des persécutés au quotidien : c'est là son centre de gravité et ni Paxton ni Rouso ne l'ont vu. Son but est d'abord de montrer comment les juifs ont ainsi été les acteurs de leur « auto-sauvetage » grâce à diverses complicités dans la population. De ce point de vue, ce livre vient compléter tous ceux qui ont auparavant étudié leur déportation et extermination : il raconte l'histoire et les mémoires de la *non-déportation des juifs de France*.

*Jacques Semelin.*

7. Daniel Mendelsohn, *Les Disparus*, trad. de l'anglais par D. Guglielmina, Flammarion, 2007.